



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD  
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

**AVIS PUBLIC**

**CONSULTATION ÉCRITE**  
**EN REMPLACEMENT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO**  
**3001-2021-16**

---

**AVIS À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE TOUTES LES ZONES DE LA VILLE**

Lors d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Colomban, tenue le 10 août 2021, le Conseil a adopté le projet de règlement suivant :

- ✓ Règlement numéro 3001-2021-16 modifiant le règlement de zonage numéro 3001, tel qu'amendé, afin de modifier l'article 116 concernant les dispositions relatives à certains équipements d'utilité publique.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Ce projet de règlements vise l'ensemble des zones de la Ville.

La prochaine étape du processus d'adoption du présent projet de règlement est la tenue d'une assemblée publique de consultation.

Toutefois, suite à la déclaration d'état d'urgence sanitaire pour la pandémie de la COVID-19, le Gouvernement du Québec a adopté le décret numéro 433-2021 du 24 mars 2021, remplaçant les assemblées publiques de consultation par une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours.

Toute personne intéressée à se faire entendre à propos de ce projet de règlement doit transmettre ses commentaires écrits, par courrier ou par courriel, dans la période de quinze (15) jours suivant la publication de l'avis, soit jusqu'au 02 septembre 2021 à l'adresse suivante :

**PAR LA POSTE**

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat et greffier  
Ville de Saint-Colomban  
330, montée de l'Église  
Saint-Colomban (Québec)  
J5K 1A1

Ou

**PAR COURRIEL**

[greffe@st-colomban.qc.ca](mailto:greffe@st-colomban.qc.ca)

Les coordonnées complètes de toute personne qui soumet ses commentaires ou son opposition, incluant son adresse et son numéro de téléphone, doivent être fournies.

**DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE DIX-HUITIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT DE L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN.**

---

Stéphanie Parent, avocate  
Greffière adjointe  
[sparent@st-colomban.qc.ca](mailto:sparent@st-colomban.qc.ca)

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Stéphanie Parent, avocate et greffière adjointe de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 18 août 2021 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante: [www.st-colomban.qc.ca](http://www.st-colomban.qc.ca)

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce 18<sup>e</sup> jour d'août de l'an deux mille vingt et un.



---

Stéphanie Parent, avocate  
Greffière adjointe  
[sparent@st-colomban.qc.ca](mailto:sparent@st-colomban.qc.ca)